



## Prenez de l'avance!

Obtenez des crédits Mainpro® durant la résidence

Melanie Flegel MD

La transition entre la résidence et la pratique est un défi pour tous les nouveaux médecins de famille. Parmi les changements qui se produisent durant cette étape figure la transition entre l'apprentissage à temps plein et le moment où vous devenez cliniciens et où vous commencez l'autoapprentissage, la formation médicale continue (FMC) et le développement professionnel continu (DPC). Sans trop d'effort, vous pouvez entreprendre cette progression dès votre résidence en identifiant et en faisant un rapport des activités de FMC et de DPC auxquelles vous participez sans doute déjà.

### Qu'est-ce que Mainpro?

Mainpro (Maintien de la compétence professionnelle) est un programme du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), conçu pour aider les membres à faire le suivi de leur participation à des activités de FMC et de DPC de haute qualité. Durant chaque cycle de 5 ans, les médecins de famille doivent avoir obtenu un minimum de 250 crédits. À compter de janvier 2013, il faudra avoir obtenu de ce nombre un minimum de 25 crédits par année<sup>1</sup>.

Il y a plusieurs catégories de crédits. Durant chaque cycle quinquennal de Mainpro, au moins 125 crédits doivent être du type Mainpro-M1 ou Mainpro-C. Les crédits Mainpro-M1 sont obtenus grâce à des programmes structurés et interactifs qui se concentrent sur l'amélioration des connaissances et des habiletés. Ces programmes sont passés en revue individuellement selon un processus d'agrément rigoureux. Vous pouvez, par exemple, assister au Forum en médecine familiale et à d'autres conférences, faire des activités de FMC en ligne telles que l'Autoapprentissage™ et certaines activités de recherche. Les crédits Mainpro-C sont obtenus au moyen de programmes agréés qui comportent de petits groupes d'apprentissage et une composante de réflexion. Certains ateliers et conférences, les cours sur la technique spécialisée de maintien des fonctions vitales et les exercices Perles® donnent droit à des crédits Mainpro-C. Jusqu'à concurrence de 125 crédits par cycle quinquennal peuvent être de type Mainpro-M2, soit des activités d'apprentissage autodirigé ou non agréées, comme la lecture de revues ou l'enseignement<sup>1</sup>.

### Mainpro durant la résidence


Les résidents en médecine familiale qui sont membres du CMFC peuvent accumuler un maximum de 30 crédits Mainpro-M1 et 5 crédits Mainpro-C et les reporter

à leur premier cycle quinquennal comme membre actif de Mainpro. Si un résident choisit de passer directement de la résidence en médecine familiale à une troisième année de résidence, il continuera à être considéré comme un membre résident avec les mêmes limites d'accumulation de crédits. Les crédits Mainpro peuvent être obtenus seulement pour des activités de FMC et de DPC et non pour des activités ou des projets qui font partie du cursus du programme de résidence régulier. Par exemple, si votre programme exige que les résidents participent à des petits groupes d'apprentissage basé sur la pratique, vous ne pourrez pas demander de crédits Mainpro pour cette activité<sup>2</sup>.

### Faire inscrire ses crédits

Rendez-vous dans la section des membres sur [www.cmfc.ca](http://www.cmfc.ca). Si vous n'avez pas de compte, suivez les directives pour vous en créer un. Une fois entré en session, sélectionnez «Ajouter une activité de DPC» et choisissez l'activité appropriée. Expliquez les détails de l'activité et soumettez une preuve de participation seulement pour les activités Mainpro-C. Il est important de garder des attestations de participation pour toutes les activités de FMC et de DMC. Même si vous n'êtes pas tenus de soumettre la preuve pour les crédits Mainpro-M1, vous devez la garder pendant un minimum de 6 ans, en prévision d'une vérification ou d'une validation des crédits. Il peut falloir jusqu'à 6 semaines après l'inscription des crédits en ligne avant qu'ils soient validés et que l'approbation figure au sommaire de vos crédits Mainpro<sup>1</sup>.

### Conclusion

Un petit investissement de temps et d'effort durant la résidence peut vous mettre sur la bonne voie afin de rencontrer les exigences de FMC et DPC en tant que nouveau médecin de famille. Le programme Mainpro est conçu pour aider les médecins de famille dans leurs activités de FMC et de DPC. Si vous avez des questions concernant le programme Mainpro ou l'obtention de crédits durant la résidence, veuillez communiquer avec l'équipe responsable du programme au 1 800 387-6197, poste 243, ou par courriel au [mainproquestions@cfpc.ca](mailto:mainproquestions@cfpc.ca). 

D<sup>re</sup> Flegel est résidente de deuxième année en médecine familiale à la University of Saskatchewan à Prince Albert. Elle est vice-présidente et représentante des résidents de deuxième année de la University of Saskatchewan au sein de la Section des résidents du CMFC.

**Intérêts concurrents**  
Aucun déclaré

This article is also in English on page 899.

Références à la page 899.